



Smithsonian Institution

Archives of American Art

Jacques Seligmann & Co. records, General Correspondence: Cassel van Doorn, Baron, 1944-1950

Extracted on Apr-18-2024 06:31:02

The Smithsonian Institution thanks all digital volunteers that transcribed and reviewed this material. Your work enriches Smithsonian collections, making them available to anyone with an interest in using them.

The Smithsonian Institution (the "Smithsonian") provides the content on this website (transcription.si.edu), other Smithsonian websites, and third-party sites on which it maintains a presence ("SI Websites") in support of its mission for the "increase and diffusion of knowledge." The Smithsonian invites visitors to use its online content for personal, educational and other non-commercial purposes. By using this website, you accept and agree to abide by the [following terms](#).

- If sharing the material in personal and educational contexts, please cite the Archives of American Art as source of the content and the project title as provided at the top of the document. Include the accession number or collection name; when possible, link to the Archives of American Art website.
- If you wish to use this material in a for-profit publication, exhibition, or online project, please contact Archives of American Art or transcribe@si.edu

For more information on this project and related material, contact the Archives of American Art. [See this project](#) and other collections in the Smithsonian Transcription Center.

Je me suis laissé dire qu'il y avait, en France, des tribunaux dont la compétence dépasse celle qu'il faut pour régler les simples différents commerciaux. Je n'en suis, pour le moment encore, qu'à me demander si tel est le cas également ici.

Qu'en pensez-vous?

Pour en terminer, je suis tout disposé à déposer "in escrow" la somme de \$6.000 au bénéfice du ou des propriétaires de la tapisserie que j'ai achetée par votre intermédiaire et à verser à votre Maison 5 % du prix véritable [[/underlined]] qu'elle a versé pour la tapisserie, au propriétaire ou aux propriétaires de cette dernière, en espèces.

Je veux, malgré tout, demeurer convaincu, eu égard à nos bonnes relations personnelles, que vous finirez par comprendre qu'il fait enfin mettre "cartes sur table" et que ce petit différent pourra de la sorte seulement se régler, entre nous, sans que je doive confier ce soin à mes conseils.

Bien sincèrement à vous,

(s) CASSEL

Bon [[/underlined]] Cassel van Doorn.

P. S. A la réflexion et pour simplifier mon existence, ce que je continuerai à faire en cessant mes rapports avec votre Maison, je vous envoie un nouveau chèque ci-joint No. 362, de l'import de \$6.000 [[underlined]] destiné au vendeur ou vendeurs de la tapisserie [[/underlined]], que je suis bien obligé de faire à votre nom puisque vous continuez à me refuser le leur.

Je découvrirai toutefois ce dernier et me réserve le droit de faire connaître le montant de ce chèque aux propriétaires.

Quant à votre commission, j'attendrai, pour vous la payer éventuellement, que vous me fassiez connaître, ou que j'apprenne, le montant [[underlined]] exact [[/underlined]] qui aura été versé par votre Maison au propriétaire ou aux propriétaires de la tapisserie, en espèces.

Vous êtes tout à fait libres de me poursuivre, dans l'intervalle, pour obtenir le paiement de la commission.

Je ne considérerai pas cet acte comme plus inimical que celui que vous avez commis spontanément contre moi et, peut-être, de cette façon, arriverai-je à faire jeter sur cette vilaine affaire la pleine lumière que jusqu'ici vous m'avez refusée.

(s) CASSEL

Une annexe : chèque.

Je ne suis laissé dire qu'il y avait, en France, des tribunaux dont la compétence dépasse celle qu'il faut pour régler les simples différents commerciaux. Je n'en suis, pour le moment encore, qu'à me demander si tel est le cas également ici.

Qu'en pensez-vous ?

Pour en terminer, je suis tout disposé à déposer "in escrow" la somme de \$6.000 au bénéfice du ou des propriétaires de la tapisserie que j'ai achetée par votre intermédiaire et à verser à votre Maison 5 % du prix véritable qu'elle a versé pour la tapisserie, au propriétaire ou aux propriétaires de cette dernière, en espèces.

Je veux, malgré tout, demeurer convaincu, eu égard à nos bonnes relations personnelles, que vous finirez par comprendre qu'il fait enfin mettre "cartes sur table" et que ce petit différent pourra de la sorte seulement se régler, entre nous, sans que je doive confier ce soin à mes conseils.

Bien sincèrement à vous,

(s) CASSEL

BBB Cassel van Doorn.

P. S. A la réflexion et pour simplifier mon existence, ce que je continuerai à faire en cessant mes rapports avec votre Maison, je vous envoie un nouveau chèque ci-joint No. 362, de l'import de \$6.000 destiné au vendeur ou vendeurs de la tapisserie, que je suis bien obligé de faire à votre nom puisque vous continuez à me refuser le leur.

Je découvrirai toutefois ce dernier et me réserve le droit de faire connaître le montant de ce chèque aux propriétaires.

Quant à votre commission, j'attendrai, pour vous la payer éventuellement, que vous me fassiez connaître, ou que j'apprenne, le montant exact qui sera versé par votre Maison au propriétaire ou aux propriétaires de la tapisserie, en espèces.

Tous êtes tout à fait libres de me poursuivre, dans l'intervalle, pour obtenir le paiement de la commission.

Je ne considérerai pas cet acte comme plus inimical que celui que vous avez commis spontanément contre moi et, peut-être, de cette façon, arriverai-je à faire jeter sur cette vilaine affaire la pleine lumière que jusqu'ici vous m'avez refusée.

(s) CASSEL

Une annexe : chèque.

Jacques Seligmann & Co. records, General Correspondence: Cassel van
Doorn, Baron, 1944-1950
Transcribed and Reviewed by Digital Volunteers
Extracted Apr-18-2024 06:31:02



Smithsonian Institution

Archives of American Art

The mission of the Smithsonian is the increase and diffusion of knowledge - shaping the future by preserving our heritage, discovering new knowledge, and sharing our resources with the world. Founded in 1846, the Smithsonian is the world's largest museum and research complex, consisting of 19 museums and galleries, the National Zoological Park, and nine research facilities. Become an active part of our mission through the Transcription Center. Together, we are discovering secrets hidden deep inside our collections that illuminate our history and our world.

Join us!

The Transcription Center: <https://transcription.si.edu>

On Facebook: <https://www.facebook.com/SmithsonianTranscriptionCenter>

On Twitter: [@TranscribeSI](#)

Connect with the Smithsonian

Smithsonian Institution: www.si.edu

On Facebook: <https://www.facebook.com/Smithsonian>

On Twitter: [@smithsonian](#)